



m

EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

11^e séance du mardi 13 janvier 2026

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le Préavis N° 2025/23 de la Municipalité, du 3 juillet 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'adopter le projet du règlement communal des ports, des infrastructures portuaires et des rives du lac de la Commune de Lausanne tel qu'amendé.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi treize janvier deux mille vingt-six.

Le président :



Le secrétaire :